

Impôts locaux

Le gouvernement a mis en place un dispositif permettant de maintenir l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation et à la taxe foncière des personnes qui en étaient auparavant exonérées pour des raisons liées à leur âge et à leur revenu. Ainsi, les personnes exonérées en 2014 le seront encore en 2015 ainsi qu'en 2016.

Cette décision se traduit soit par la dispense de paiement de l'avis de 2015 pour les personnes n'ayant pas encore payé, soit par un remboursement pour les personnes qui auraient déjà payé.

En pratique : Si les contribuables ont déjà payé ces deux impôts, ils seront automatiquement remboursés dans les premiers mois de 2016, sans démarche. Tous les contribuables concernés recevront en janvier un courrier d'information, puis début mars un avis de dégrèvement ; le remboursement sera effectué dans les jours qui suivent, par virement ou lettre-chèque.

Toutefois, depuis le lundi 9 novembre, les personnes qui le souhaitent peuvent contacter leur centre des finances publiques (mail, courrier, téléphone, visite sur place) afin d'obtenir ce remboursement dans un délai qui sera normalement de 3 semaines. Si les contribuables n'ont pas encore payé, il leur est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus. Cela concerne particulièrement la taxe d'habitation, dont le délai de paiement expire entre le 15 novembre et le 15 décembre. Un dégrèvement automatique viendra ensuite régulariser leur situation.

Distribution gratuite de kits d'économies d'eau - MNLE

Dans le cadre du programme sur la préservation de la ressource en eau, l'association MNLE Sensée vous permet de recevoir, après inscription sur internet, un kit d'économies d'eau gratuit. Ce kit est constitué de 2 régulateurs de débit aéré, d'une pomme de douche hydro économe, d'une fiche de montage, d'une fiche de conseils, d'un autocollant stop pub.

Il vous suffit de vous enregistrer grâce à l'adresse internet jointe : www.reduc-eau.fr/mnle-sensee avant le 11 décembre 2015. Il faut impérativement une adresse postale car vous n'avez droit qu'à un kit par foyer. L'association MNLE Sensée se charge ensuite de recevoir tous les kits au sein de ses bureaux à Ecourt Saint Quentin et il vous suffira de venir le récupérer entre le 4 janvier et le 29 janvier 2016.

N'hésitez pas à passer l'information autour de vous, l'inscription est très simple.



Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **EXCEPTIONNELLEMENT jusqu'au 23 décembre**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr

La commission infos
IPNS



Mairie d'Estrées
TEL : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Décembre 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	2	3	4	5	6
		Ramassage des verres	14h30 : Permanence de l'assistante sociale Balayage des rues	18h45 : Cérémonie commémorative Place de la Mairie Week end du Téléthon	9h45 à 11h45 : Mairie ouverte 9h-11h : Election Conseil Municipal des Jeunes – Ecole maternelle 12h30 – 17h30 Téléthon avec les Tireurs de la Sensée	8h-18h : Elections régionales 1 ^{er} tour – Ecole maternelle
7	8	9	10	11	12	13
16h-19h : Médiathèque Dernier jour inscription pour la distribution de brioches		16h : Tapis de lecture – Tout Public Médiathèque			Dès 15h30 : Féerie de Noël avec l'APE – Salle André Cauchy 18h : Descente du Père Noël du clocher de l'Eglise	8h-18h : Elections régionales 2 ^{ème} tour – Ecole maternelle
14	15	16	17	18	19	20
16h-19h : Médiathèque		De 9h45 à 11h45 : Distribution de brioches aux enfants non scolarisés à Estrées - Mairie	Ramassage des déchets verts 10h : Tapis de lecture – Relais Assistantes Maternelles - Médiathèque		9h45 à 11h45 : Mairie ouverte 11h : Installation Conseil Municipal des Jeunes – Mairie Dès 14h30 : Goûter des aînés – Salle André Cauchy	
21	22	23	24	25	26	27
Médiathèque fermée			Mairie fermée l'après midi	Noël Férié		
28	29	30	31	1	2	
Médiathèque fermée			Mairie fermée l'après midi	Jour de l'An Férié	Mairie fermée	
NOTES :						
A noter pour janvier 2016 : - La cérémonie des vœux du Maire, le dimanche 10 janvier 2016						

Balayage des rues

Un balayage des rues du village sera réalisé **le jeudi 3 décembre**. Nous vous demandons donc de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée ou à cheval sur la bordure du trottoir afin de permettre le nettoyage des fils d'eau. En cas de gel ou de neige, le nettoyage ne sera pas réalisé.

Cérémonie d'hommage

La section des anciens combattants d'Estrées et la municipalité vous convient le **vendredi 4 décembre à 19h** pour un hommage solennel aux "Morts pour la France" pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. **Rassemblement à 18h45, place de la mairie**. Un pot de l'amitié sera ensuite servi en mairie.

Tickets de cantine

Pour des raisons de clôture comptable, la vente de tickets de cantine s'arrêtera **le samedi 5 décembre 2015**. La vente reprendra **le mardi 5 janvier 2016 de 16h15 à 17h00**.

Téléthon

Les 4, 5 et 6 décembre aura lieu le Téléthon comme chaque année à pareille époque. Cette année, la Municipalité et bon nombre d'associations ne pourront assurer correctement le bon déroulement des opérations sur notre commune et la coordination avec les communes voisines. Des élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015. Le soir du 6 décembre, le dépouillement mobilisera pas mal de monde.

Exceptionnellement, vous pouvez donc déposer vos dons à la Mairie dans une urne si vous le souhaitez. Ils ont besoin de nous pour faire progresser la recherche médicale, pour trouver les thérapies adaptées contre les myopathies et les maladies neuromusculaires. Mobilisons-nous !

Pour tout don par chèque, un reçu vous sera transmis. Ce don pourra être déduit de vos impôts. Par exemple : Pour un chèque de 30 €, vous récupérez 66 % de ce montant, soit 19€80. Nous comptons sur votre générosité.

Téléthon – Tireurs de la Sensée

Comme chaque année, l'Amicale des tireurs de la Sensée participera au téléthon. Cette année, la manifestation aura lieu de le samedi 5 décembre de 12h30 à 17h30 au chemin de la station d'épuration, route de Goeulzin, face à la Source. 2€ les 8 plateaux. Venez boire un café avec nous, servi sur un plateau !

Tapis de lecture

Les bénévoles de la Médiathèque d'Estrées organisent un tapis de lecture, le **mercredi 9 décembre à 16h** pour tout public et le **jeudi 17 décembre à 10h** pour le Relais d'Assistantes Maternelles. Le tapis porte sur la thématique de la gourmandise : à la découverte du goût de la maison de pain d'épices aux bonbons en passant par la découverte des différents saveurs. Fourmillant de détails succulents (viennoiseries dorées, potager rempli de bons légumes, biscuits multiformes ...), sa rondeur invitera les tout-petits à écouter les histoires avec appétit.

Durée : 20 à 30 min, 15 enfants maximum. Réservations au 09 60 43 34 54.

Distribution des brioches

Les enfants de 2 ans à 16 ans, non scolarisés à Estrées doivent s'inscrire en mairie **avant le lundi 7 décembre**. **La distribution se fera en mairie le mercredi 16 décembre de 9h45 à 11h45**. Pour les enfants scolarisés à Estrées, la distribution se fera lors de la fête de Noël de l'APE le samedi 12 décembre.

Commande de chocolats pour Noël

Comme chaque année, pour Noël, l'APE propose des chocolats Belges à un prix très attractif. Les bons de commandes ont été distribués dans vos boîtes aux lettres et aux enfants de l'école. N'oubliez pas de passer vos commandes pour le **27 novembre ou au plus tard pour le 1^{er} décembre**. Ils vous seront remis lors de la fête de Noël le samedi 12 décembre à partir de 15h30.

CDFE - Annulation du voyage au marché de Noël de Bruxelles

Les attentats du 13 novembre dernier ont conduit le CDFE à remettre en question le voyage organisé à Bruxelles le 12 décembre prochain, car il est de la responsabilité de l'association de prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité des participants.

Suite aux menaces qui ont pesé sur la Ville de Bruxelles dernièrement, le CDFE a été conforté dans sa décision d'annuler ce voyage.

Espérant que vous comprendrez ce choix, les membres du bureau du Comité des fêtes Estrésien vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Garderie à l'école

Il n'y aura pas de service de garderie la veille des vacances de Noël, le **vendredi 18 décembre soir**.

Colis des aînés

Un goûter sera offert à nos aînés, par la municipalité, le **samedi 19 décembre à partir de 14h30**, à la salle des fêtes André Cauchy, au cours duquel sera remis leur colis de Noël. Une invitation personnelle leur sera adressée.

Fermetures hivernales ...

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera exceptionnellement **fermée les jeudis 24 et 31 décembre après-midi et le samedi 2 janvier 2016**.

De même, la médiathèque sera fermée les lundis 21 et 28 décembre ; reprise le lundi 4 janvier 2016.

Inscriptions sur les listes électorales

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L9 du Code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions requises doivent s'inscrire en Mairie avant le 31 décembre dernier délai. Les jeunes nés entre le 1er mars 1997 et le 28 février 1998 sont inscrits d'office dans la mesure où leurs familles se sont fait connaître en Mairie.